

ABONNEMENT.

SAUMUR: En an. 30 fr. En 6 mois 16 En 3 mois 8

Poste:

En an. 35 fr. En 6 mois 18 En 3 mois 10

En s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 10 c. Réclames, — 50 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Mai 1883.

NOS FINANCES.

De tous les organes indépendants, c'est-à-dire de tous ceux qui ne sont pas inféodés à la déplorable administration dont nous jouissons, part en ce moment un cri d'alarme que provoque le fâcheux état de nos finances.

La Revue des Deux-Mondes vient à son tour, parla plume autorisée de M. Paul Leroy-Beaulieu, de consacrer à ce sujet un long article dont, vu son étendue, nous nous bornerons à citer la conclusion.

Cet article donne, en effet, pleinement raison aux différentes prévisions que, depuis plusieurs années, nous avons émises.

M. Paul Leroy-Beaulieu va même plus loin que nous dans ses appréciations pessimistes, et ce fait, sur lequel nous insistons, est à coup sûr la meilleure preuve de l'exactitude aussi bien que du caractère impartial de nos critiques.

« Pour restaurer nos finances, — dit M. Paul Leroy-Beaulieu, — il faut deux mesures capitales: l'une, est de supprimer complètement le budget extraordinaire; l'autre, est de mettre un terme aux abusives influences parlementaires et électorales qui, en quatre années, ont accru de 400 millions environ les crédits ordinaires des administrations publiques. C'est ainsi que l'on a substitué des déficits de 150 à 200 millions aux excédants antérieurs; c'est ainsi qu'on a presque supprimé tout amortissement. »

M. Leroy-Beaulieu termine ainsi son article:

« Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir quels dégrèvements l'on fera; nous sommes presque amenés à la question inverse: Quels impôts nouveaux établira-t-on? »

Oui, la situation est devenue telle, à la suite du gaspillage effréné auquel le gouver-

nement républicain a livré nos finances, que les dégrèvements d'impôts sont désormais impossibles et que bientôt il va falloir songer à créer des taxes nouvelles, pour le paiement de la dette qui grossit sans cesse.

Car un emprunt prochain est inévitable, et cet emprunt, dont un honorable député, M. le baron de Soubeyran, fixait naguère le chiffre à 800 millions dans la discussion du budget extraordinaire, dépassera malheureusement ces proportions beaucoup trop modestes.

C'est un minimum de 4400 millions qu'il sera nécessaire d'ajouter aux 4200 millions des caisses d'épargne, consolidés en vertu de la dernière loi de finances.

Puis, pendant que les déficits des budgets montent, pendant que les crédits supplémentaires s'accroissent, pendant que la dette publique se gonfle outre mesure, les recettes des chemins de fer — indice d'une mauvaise situation industrielle et commerciale — diminuent dans une proportion considérable.

Ce n'est là, du reste, qu'un commencement, et la République, pour peu qu'elle pèse encore quelque temps sur nous, ménage à la France bien des désenchantements, unis à bien des calamités et à bien des déboires.

Chronique générale.

A la commission du Concordat, M. Martin-Feuillée a déclaré:

« 1° Il faut maintenir le Concordat; » 2° Il faut l'appliquer dans sa lettre et dans son esprit, qui est un esprit de pacification. »

Même romance chantée à la commission du budget par M. Ferry, premier ténor de la troupe.

Le Concordat, dit ce brillant artiste, est un traité de paix, il faut donc l'exécuter avec fermeté, mais sans rigueur et dans un esprit de bienveillance!

Oui-dà! ce maître fourbe promet sa bienveillance aux curés, mais seulement aux curés « qui remplissent leurs devoirs! »

Un prêtre qui lit en chaire une lettre pastorale de son évêque condamnant les manuels impies, ne remplit pas son devoir! Aussi est-il privé de traitement. Le devoir d'un prêtre est d'obéir à M. Ferry et point à son évêque. Ainsi l'enseigne la théologie républicaine.

Le ministre des cultes ne veut pas supprimer tout à fait les bourses des séminaires, mais les diminuer; déjà, l'année dernière, elles ont été réduites de 800,000 fr., il paraît que ce n'était pas assez.

Le ministre laisse aux évêques la jouissance provisoire des palais épiscopaux; il retiendra aux Petits-Séminaires les locaux appartenant à l'Etat, il y en a huit logés dans les immeubles du Domaine. Les congrégations logées dans les bâtiments de l'Etat seront également expulsées, tant est grande la bienveillance de la République!

**

La fameuse réforme sur la magistrature se réduit à quatre points:

- 1° On diminue le nombre des juges. 2° On augmente leur traitement. 3° On chasse, dans le délai de trois mois, tous les juges indépendants pour nommer des valets dociles. 4° On institue un comité de surveillance avec pouvoir de chasser ceux des juges nouveaux qui s'aviseront de tenir la balance égale entre les républicains et les conservateurs.

Bref, on supprime la justice, et de la balance il ne reste que le fléau.

**

LA DANSE DES ECUS.

Ces pauvres contribuables! Jamais on ne les avait tant pressurés que depuis qu'en acceptant la République ils avaient cru se donner un gouvernement à bon marché. Voilà qu'il est question maintenant d'augmenter encore leurs charges pour appointer

des gens qui jusqu'ici s'étaient tenus pour fort honorés d'exercer leurs fonctions à titre gratuit. M. Tony Révillon et quelques-uns de ses amis ont déposé l'amendement suivant à la loi municipale:

« Les fonctions de maire, adjoints et conseillers municipaux sont rétribués. » Les conseils municipaux fixent le chiffre de la rétribution. »

Où est donc le temps où les républicains regardaient comme un déshonneur d'émerger au budget? Le temps où ils poursuivaient de leurs sarcasmes, où ils traitaient d'exploiteur du peuple quiconque recevait de l'Etat, sous forme d'appointement et de traitement, une portion, si minime qu'elle fût, des taxes payées par la nation? C'était, il est vrai, le temps où l'accès aux emplois publics leur était rendu assez difficile, pour peu qu'ils fissent un peu trop bruyamment profession de leurs opinions politiques.

Aujourd'hui les circonstances ont bien changé. Le titre de républicain est, au contraire, une puissante recommandation pour avoir des positions et des places; et maintenant qu'ils y peuvent si aisément atteindre, ils ne trouvent plus mauvais qu'elles soient grassement rétribuées.

Et puis il reste les fonctions électives qui jusqu'à présent avaient été gratuites; et ce sont celles-ci qu'il s'agit maintenant pour eux de transformer en autant de prébendes plus ou moins lucratives.

On voit que, pour peu qu'ils continuent, ils métamorphoseront les deux tiers de la nation en salariés de l'Etat, qui vivront aux dépens de l'autre tiers, condamné à travailler pour nourrir ces parasites. Et ce qu'il y a peut-être de plus curieux dans l'article additionnel proposé par MM. Tony Révillon et consorts, c'est le second paragraphe: « Les conseils municipaux fixent le chiffre de la rétribution. »

Ainsi ce seront les salariés qui détermineront eux-mêmes leur salaire; on peut être sûr qu'à moins qu'ils ne soient doués d'une énorme et rare discrétion, ils ne manqueront pas de s'adjuger de beaux émolu-

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Lorsque vint la signature des comptes de tutelle, le commandant de Rollezan prit la peine d'apporter lui-même à Beauplan les titres de propriété, les valeurs diverses demeurés jusque-là dans les mains de Léonide.

Il y joignait une cassette où M^{me} de Brix avait minutieusement réuni les diamants, les bijoux de famille, quelques miniatures, entre autres un médaillon représentant, dans l'éclat de sa jeunesse, l'infortunée mère de Marie.

Défunt M. de Brix conservait pieusement cette dernière relique d'un bonheur qui fut très-court et très-troublé. Mais, par une paternelle délicatesse, il évitait de placer sous les yeux de sa fille l'extrême ressemblance dont la nature l'avait douée avec la belle et malheureuse jeune femme.

Léonide n'imila pas cette réserve, dont elle n'ignorait nullement le charitable motif. Sa main précautionneuse plaça le médaillon au premier plan des bijoux, de façon qu'en ouvrant la cassette,

le regard de la fille dut tomber forcément sur le visage de la mère.

On eût dit les deux sœurs; mieux encore, on eût pu croire à la rencontre du modèle et de la copie.

M. de Rollezan, qui assistait, en sa qualité de mandataire de sa cousine, à l'ouverture de la cassette, ne fut point sans remarquer l'émotion que cette coïncidence produisit sur la jeune fille.

Elle pâlit, jeta sur une glace un coup d'œil rapide, comme pour bien constater que les traits maternels étaient les siens, se souvint, sans nul doute, de l'organisation intellectuelle de sa mère, et mettant un baiser religieusement tendre sur l'image vénérée, elle murmura assez haut pour que le commandant pût l'entendre:

— Où vous avez succombé, pauvre mère inconnue, j'ai été sauvée, moi!... Là-haut, dans votre gloire, soldez la dette de votre enfant, en priant pour ses sauveurs!

Puis, reconfortée par cet élan, et redevenue maîtresse d'elle-même, M^{me} de Brix continua le dépouillement de ses bijoux de famille sans témoigner la moindre faiblesse.

Le vieil officier, fort personnel et point méchant, avait souffert de cette petite scène où la pensée vindicative de sa chère cousine Léonide ne se pouvait méconnaître.

M^{me} de Beauplan en fut irritée, et son premier soin fut d'en faire le récit à M. Montrel, lorsqu'il

revint en Bourgogne, peu de jours après.

Les désillusions absolues d'Eugène n'admettaient pas facilement un surcroît. Pourtant ce fait eut le pouvoir de réveiller une raucune assoupie.

« Celle que vous aimez n'est pas bonne! » avait dit Ursule mourante.

Il trouva de bonne guerre de faire venir de Péronne un portrait jadis bien admiré, une image éclatante de grâces extérieures, enveloppes mentales d'un cœur sec, et de l'expédier à Brix comme le legs tardif du parrain Léon.

La piqûre fut sensible à l'épiderme chatouilleux de Léonide. Sa persévérante ambition, malgré les cinq années écoulées depuis la catastrophe où s'effondra son rêve, ne désespérait pas, si M. Montrel passait à portée de sa main féline, de retrouver dans les cendres du passé quelque étincelle vivante.

Elle passait alors toute l'année à Brix, réduite à sa fortune personnelle, fort amoindrie par une mauvaise gestion, pleurant ses espérances dorées, sans résignation à leur perte, sans grandeur pour les abdiquer.

La proie splendide avait échappé par deux fois à ses convoitises, tandis que l'ombre poursuivie ne laissait que le vide en ses mains accapareuses. Gens et choses, rêves et déceptions, elle enveloppait ses souvenirs dans une haine commune et farouche.

Le monde, qu'elle avait délaissé dans les premières explosions de sa déconvenue, oubliait vite son idole; ses admirateurs portaient leur encens banal à de nouvelles splendeurs en vogue.

Un profond découragement, une amertume immense envahissaient cette nature avide, qu'aucun sentiment noble ne guidait, dont aucun souffle élevé ne soutenait les défaillances.

Son âpreté à la curée de la vie n'avait point été satisfaite, l'amour était mort, les sympathies s'éteignaient une à une, le vide se creusait à son foyer désert.

Le commandant de Rollezan lui restait seul, bien vieilli, bien cassé, immuablement fidèle, éternellement épris, c'est-à-dire irrémédiablement illusionné.

XVII

Un matin de juillet, l'express de Paris amenait aux environs de Beaune un des visiteurs les plus assidus de cette partie de la Bourgogne.

Il n'y était attiré, pourtant, ni par la beauté du pays, ni par le renom des grands crus, ni par le besoin de locomotion à outrance qui dévore notre génération.

Il venait parce qu'il n'imaginait pas un autre lieu au monde où l'on respirât un air plus imprégné de sérénité pure et de naïf contentement de la vie.

M. Montrel se rendit à Beauplan à travers

ments. Ils ne se feront pas faute de trouver qu'ils ont tant de mérite, tant de labeur et tant de peine qu'on ne saurait les payer assez.

Oh ! l'admirable loi que celle qui autoriserait ceux qui ont en mains les clefs de la caisse publique à y puiser pour leurs propres besoins et leur propre profit, autant qu'il leur plairait, autant qu'ils en auraient envie !

Nous avons déjà vu ce que peuvent en ce genre les députés : que sera-ce lorsque le principe de l'indemnité sera étendu à une foule de citoyens sans relâche et sans vergogne !
(Journal d'Indre-et-Loire.)

Voici une preuve non douteuse de la prospérité des affaires sous la République et de la confiance des hommes d'affaires :

Une très-importante agence de publicité, à Paris, sondée par un de ses clients pour négocier un nouveau traité d'affaires, a demandé l'ajournement, objectant que « les affaires, en ce moment, traversent une crise aiguë et si prolongée à la fois, que le mieux est d'attendre... En ce moment... les clients se sont donné le mot d'ordre pour s'abstenir. Attendons, par conséquent, que la crise ait cessé. »

Nota. — Cette agence très-sérieuse n'est point contraire à l'établissement républicain ; bien loin de là.

On connaît l'étrange circulaire par laquelle le général Thibaudin a essayé de provoquer dans l'armée les souscriptions pour le monument Gambetta. Des journaux de gauche affirment que les autres ministres ont agi de même sur les fonctionnaires de leur ressort. C'est qu'en effet les gambettistes sont assez mortifiés du résultat relativement médiocre de la souscription.

Après tout l'effort du gouvernement, après les souscriptions des conseils généraux, après les réclames de toute la presse de gauche, n'être arrivé qu'à 150,000 francs, c'est assez misérable. Comme le rappelle le *Moniteur universel*, la souscription du général Foy, en huit jours, avait réuni un million.

Le *Voltaire* discute un projet de loi relatif à l'exercice de la pharmacie. La question intéresse trop directement la santé publique pour ne pas arrêter l'attention de ceux-là mêmes qui ne partagent pas les doctrines du *Voltaire* :

« Que l'Etat, en ce qui concerne les diverses branches de l'art de guérir, intervienne, et qu'il refuse au premier ignorant venu le droit de donner des consultations ou de débiter des substances toxiques dont celui-ci ne connaîtrait pas la puissance, nous n'avons rien à y redire, quoique ce principe ait été contesté. »

» Suivant nous, ce que la société doit à ses membres, toutes les fois que les éléments d'un jugement personnel leur fait défaut, ce sont des indications précises. La société leur dit par exemple : « Voilà un mé-

» decin capable ; voilà un pharmacien expert ; vous savez que si vous vous adressez à eux, vous serez entre les mains d'hommes sûrs ; mais si vous préférez vous adresser au rebouteux ou au droguiste, libre à vous, la loi n'a pas à vous protéger contre votre propre sottise. »

» Là serait la vérité ; là sera la conception de l'avenir.

» Nous pouvons indiquer les grandes lignes de la proposition de loi.

» Suppression des pharmacies de seconde classe et des herboristes.

» Liberté de vente de toute une série de plantes et de drogues inoffensives dont le Codex devra renfermer la liste.

» Liberté pour les pharmaciens, non point de donner des consultations et d'exercer la médecine — à moins qu'ils ne soient pourvus du double diplôme — mais de vendre sous leur responsabilité et sous la responsabilité de l'acheteur, et quelle que soit leur nature, les substances dont il leur est fait demande expresse.

» Droit pour quiconque est pourvu du diplôme de pharmacien de préparer, d'annoncer et de vendre en gros, comme en détail tout médicament qui n'est pas secret dans le sens grammatical du mot, dont la composition est connue.

» Affranchissement, en un mot, dans une mesure excessivement large, du pharmacien, simplement soumis désormais à quelques obligations limitées et vraiment utiles.

» Telles ont été les conclusions générales auxquelles est parvenue la commission de la Chambre des députés. »

TROUBLES EN ALGERIE.

On télégraphie d'Oran au *Temps* :

« Le résultat des élections consistoriales israélites, dans le département d'Oran, a causé des troubles assez graves à Tlemcen. »

» On a lancé des pierres contre les habitations juives ; sur les terrasses de ces maisons s'étaient postés les israélites qui faisaient pleuvoir sur les groupes de passants toutes sortes de projectiles. Une douzaine de Français et d'Européens d'autres nationalités ont reçu des blessures. Dans une cinquantaine de maisons israélites, les portes et les fenêtres ont été brisées. On a dû recourir à des mesures énergiques. Toutes les troupes ont été mises sur pied et ce déploiement de forces a empêché le renouvellement de ces scènes de désordre. »

Quelques échantillons des prix payés en ce moment à Moscou.

On paie, dans les hôtels de premier ordre, 80 roubles (200 fr.) par jour pour une chambre à deux fenêtres ; si celles-ci donnent sur la cour, le prix est de 60 roubles (150 fr.).

Dans un hôtel de deuxième ordre, une petite chambre sur la cour, au quatrième, coûte 40 roubles (25 fr. par jour).

Une voiture à deux places se paie 25 roubles (62 fr. 50) par jour.

Une livre de viande coûte 4 rouble (2 fr. 50 c.).

LES FÊTES DU COURONNEMENT A MOSCOU.

Moscou, 24 mai, soir.

Les fêtes de Moscou prennent un caractère parfaitement régulier. L'ordre le plus absolu n'a pas cessé d'un moment de régner, et rien ne justifie jusqu'à présent la moindre appréhension.

Tout s'est donc passé jusqu'ici à la satisfaction générale.

La proclamation du jour du couronnement s'est faite, dans la matinée, conformément au programme, avec un grand déploiement de troupes de cavalerie et avec la plus grande magnificence.

Il avait été décidé primitivement qu'aucune grande réception diplomatique n'aurait lieu aujourd'hui. Mais, l'empereur et l'impératrice ayant fait savoir qu'ils accepteraient une réception, le général de Scheweinitz, ambassadeur d'Allemagne, donnera ce soir, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, un grand dîner suivi de bal, auquel assisteront l'empereur, l'impératrice et les autres membres de la famille impériale.

On travaille toujours à compléter les préparatifs des illuminations de dimanche soir. Celle de mardi étaient ordinaires, mais celles de dimanche promettent d'être merveilleuses. Le Kremlin, particulièrement, sera illuminé d'une manière féerique.

M. Waddington fera des invitations par séries. Les représentants de la presse qui se sont inscrits chez lui seront également invités par séries. (Agence Havas.)

Le correspondant de l'Agence Havas à Moscou, écrit à la date du 8-20 mai :

« L'enthousiasme m'a semblé bien grand, bien sincère. »

» Une foule immense stationnait à la gare, et, pour un Parisien, peu habitué aux manifestations d'un enthousiasme aussi spontané, le spectacle de cette véritable mer d'êtres humains, dont les lignes brisées, pareilles aux flots gigantesques d'un océan, se mouvaient lentement sur tout le parcours menant au chemin de fer, un semblable spectacle, dis-je, reste inoubliable.

» Rien ne saurait rendre l'effet pittoresque et étrange de ces moujiks à la barbe inculte, à la carrure herculéenne, les pantalons (sharovari) passés dans des bottes à lattes, tantôt en chemise rouge ou blanche, tantôt revêtus de la peau de mouton traditionnelle que certains d'entre eux, les portefaix par exemple, ne quittent jamais.

» Et aux allures de cette masse, à cette étincelle qui s'agite toujours au milieu des grandes foules animées d'un seul et unique sentiment, il était facile de deviner combien grand doit être encore le prestige de ce Czar légendaire (batiouška czar, le petit père le czar), cet empereur-pape qui, semblable aux Césars de l'ancienne Rome, dispense encore aujourd'hui à son peuple « le pain et le plaisir ».

» Un mot avant de finir, cependant. Le grand-duc Waldimir, frère du Czar, commandant les troupes de la garde, a lancé un ordre du jour aux régiments massés à Moscou et dans les environs, dans lequel il exprime le ferme espoir que les soldats feront, comme par le passé, leur devoir et ne manqueront pas à leur fidélité traditionnelle. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mai.

La tendance à la hausse qui se manifestait depuis plusieurs jours n'a pas duré longtemps.

Les rentes sont un peu plus faibles : le 3 0/0 à 80.10, l'amortissable à 81.57 et le 5 0/0 à 109.60.

Les obligations de chemins de fer donnent lieu en ce moment à de nombreux arbitrages. Ainsi les obligations du Lyon (fusion ancienne) valent en ce moment 367 et celles du Nord 368.50, et d'un autre côté l'on a l'Est Algérien qui est à 337 et l'Ouest Algérien à 337.50 et qui rapportent tout autant que celles précitées. On comprend qu'il y a là matière à arbitrages, et comme les Compagnies vont être forcées de faire de nouvelles émissions qui seront à un taux inférieur, l'on a donc avantage à vendre ses obligations.

D'un autre côté, le Petit Foncier (la Compagnie Foncière de France) attire également un grand nombre de capitaux devenus disponibles par suite de la vente des obligations, les achats faits par beaucoup de porteurs nombre impairs de titres en vue de l'échange qui doit avoir lieu vers le 15 juin pour la mise au porteur, contribuent encore à consolider les cours de cette valeur. Dernier cours 562.

Les autres valeurs sont plutôt lourdes, le Foncier excepté, qui est ferme à 1.350 ; la Banque de France à 5.430 ; le Suez réactionne à 2.495.

Les Chemins sont stationnaires, le marché des valeurs internationales nul.

Chronique militaire.

Sont appelés pour faire une période d'exercices de 28 jours, comptant du 25 août 1883, les réservistes de la marine (équipages de la flotte, infirmiers, artillerie, armuriers et infanterie de marine) qui font partie des classes 1874 et 1876, ou se sont engagés volontairement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875, et du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877.

Sont également appelés, en 1883, les réservistes de la marine qui ont obtenu un sursis d'appel en 1882, à l'exception de ceux qui passeront dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} juillet 1883, et qui doivent faire leur service réglementaire dans un corps de l'armée de terre.

Sont dispensés de l'appel : 1^o les hommes congédiés depuis le 1^{er} janvier 1882 ; 2^o les hommes porteurs d'un certificat de non-disponibilité ; 3^o les hommes résidant à l'étranger, qui ont obtenu un titre de dispense ; 4^o les hommes fixés régulièrement en Algérie.

Le général de brigade Friand est nommé général de division, pour commander une division de cavalerie.

champs, faisant l'école buissonnière dans la campagne à peine éveillée, allongeant volontairement la route pour ne pas surprendre à une heure trop matinale les maîtres de l'hospitalière maison.

C'était une joie qu'il s'accordait souvent d'y revenir frapper, sûr de la voir s'ouvrir cordialement ; une joie qui le reposait de son labeur quotidien, car il travaillait avec zèle, sinon avec entrain, malgré la fortune acquise, la situation gagnée.

Il regardait le travail comme la grande loi de l'existence et le dérivatif puissant des tentations comme des souvenirs.

La vie parisienne n'offrait que peu de charmes à sa maturité. Les plaisirs lui plaisaient peu. Le bien qu'il pouvait faire séduisait, au contraire, sa généreuse nature.

Il donnait largement en or et en exemples. Il moralisait par sa conduite, et prêchait l'obéissance aux lois divines par l'austérité de ses mœurs, tandis qu'il les savait rendre aimables par l'urbanité de son caractère.

Il lui manquait un foyer.

Beauplan, qui devait tout à la nature, était un domaine absolument agreste, dont les plantations ne s'étendaient point avec une régularité parfaite comme celles de Brix.

Au sortir des longues avenues de platanes et de catalpas, quelques massifs sans art, pleins

d'ombre et de fraîcheur, invitaient au repos, tandis que de larges prairies tout inondées de soleil déroulaient leur nappe verte sur une pente légère.

Une allée couverte, profondément encaissée entre deux talus couronnés d'acacias, servait de limite au parc du côté le plus éloigné du village.

Cette allée, que les habitants du domaine appelaient la Combe, offrait, pendant les lourdes chaleurs de l'été, cet avantage inappréciable que le soleil ne pénétrait jamais, même en plein midi brûlant, sous ses branchages touffus.

Quoique la matinée ne fût pas avancée, M. Montrel s'engagea dans la Combe dont la fraîcheur l'attirait irrésistiblement. Et puis, c'était retarder de quelques minutes encore une réunion très-désirée, redoutée pour la première fois. Redoutée ?... Eh oui, sans qu'il s'en pût rendre compte, en se retrouvant dans ce calme paysage où coulait, si paisible, la jeune existence de Marie, une émotion nouvelle et charmante le pénétrait quoi qu'il fit pour s'y soustraire.

Son esprit cherchait le repos et le trouva dans le spectacle de cette nature verte, épanouie, silencieuse. Ses yeux rêveurs s'oublèrent à contempler les étoiles de rosée frissonnantes à la pointe des longues herbes ; il écoutait ce bruissement particulier de l'insecte qui glisse entre les bords de gazon son petit corps cuirassé comme une frégate.

Chacun de ces aspects, chacun de ces bruits voilés, avait un langage pour son âme délicate, éprise de vérité et de poésie.

En lui, quelque chose chantait. Était-ce la jeunesse ? Si c'était la jeunesse, qu'il croyait morte, c'est qu'une mystérieuse influence en avait ouvert et rejeté les crêpes funèbres.

Une simple robe de toile blanche, qu'une éclaircie faisait étinceler dans les profondeurs assombries de la Combe, n'était sans doute pas étrangère à cette résurrection.

Longtemps, il regarda cette forme élégante, à laquelle la verdure et les fleurs formaient un cadre si attrayant. La robe longue relevait à la taille des plis embarrassants, dégageant un pied aristocratique dont les petits talons sonnaient sur le cailloutis. Les bras étaient chargés de fleurs humides qui laissaient tomber goutte à goutte la rosée de leur calice. La tête, protégée par une mignonne cloche de paille, ne laissait entrevoir que deux magnifiques tresses brunes en liberté sur les épaules, et terminées très-bas, très-bas, tant elles étaient longues, par deux gros nœuds enfantins.

La belle vision trotinait allègrement, s'arrêtant çà et là pour achever sa moisson champêtre, sans aucun souci d'un voisinage qu'elle ne soupçonnait pas.

Eugène bâta le pas pour la rejoindre, craignant de la voir tout à coup s'en voler avec les papillons

qui voltigeaient autour d'elle.

— Bonjour, Marie !... commença-t-il, embarrassé tout subitement de lui donner cette appellation affectueuse, que la différence de leurs âges, non moins que son intérêt protecteur, autorisait.

Elle se retourna, surprise, toute rose de plaisir.

— Monsieur Montrel !... Ah ! quel bonheur ! fit-elle en le reconnaissant. Que c'est bien à vous de venir partager notre solitude !

— Votre solitude ?... Beauplan ne m'a jamais produit cette impression.

— Vraiment ? nous y vivons, pourtant, et en anachorètes.

— Eh bien ! votre désert a tant de charmes que ce serait à donner la vocation de s'y faire ermite.

— Ah ! la plaisante idée !... un Parisien ?

— Si peu !...

— Il vous serait possible de sacrifier votre Paris ?

— Paris !... mais je ne l'aime plus... L'ai-je aimé ?

— Oui, dit-elle très-vivement, puisque vous y avez souffert.

— J'y ai trouvé l'oubli ! répondit-il gravement.

Jamais ce sujet brûlant n'avait été effleuré jusqu'alors dans leurs fréquentes causeries. Eugène pouvait supposer que la jeune fille n'avait gardé nulle mémoire des projets rompus sous ses yeux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A la grande satisfaction de tous, — agriculteurs, vigneron et jardiniers — après une période de beau temps, le ciel s'est couvert de nuages, et pendant environ quatre heures de la nuit dernière une pluie abondante et douce est tombée et a rafraîchi le sol.

Toutes les récoltes en terre présentent un bel aspect. La vigne a échappé à la gelée, et les bourgeons se développent à vue d'œil; les lames ne sont pas nombreuses, surtout dans les vignes blanches; malgré cela, si elles peuvent arriver à leur parfait développement, nous aurons une récolte passable.

Le temps reste toujours pluvieux, avec une hauteur barométrique « variable ».

A midi, le thermomètre est à 20°.

Les processions de la Fête-Dieu auront lieu demain à Angers, à Poitiers, au Mans, à Rennes (rétablies cette année), à Saint-Nazaire, etc.

Ajoutons que ces cérémonies religieuses auront également lieu, comme d'habitude, dans toutes les villes et communes de Maine-et-Loire, excepté Saumur.

Les courses d'Angers auront lieu demain dimanche et lundi.

VAUDELNAY-RILLÉ. — Mercredi soir, vers 7 heures 1/2, le nommé Jean Huet, cultivateur au Puy-Notre-Dame, âgé de 37 ans, s'est noyé accidentellement dans le Thouet, au lieu dit le Pré-de-la-Raye, commune du Vauvelnay-Rillé.

Étant allé avec un de ses amis pour pêcher l'anguille, ils se placèrent au bord de l'eau, sur des racines et un vieux tronc d'arbre, afin de retirer plus facilement leurs engins; mais, mal consolidés, ils glissèrent tous deux et disparurent dans la rivière, profonde en cet endroit d'une quinzaine de pieds.

Seul, l'ami de notre imprudent pêcheur savait nager, et put se retirer; mais Huet resta au fond de l'eau.

Ce n'est qu'au matin, vers 4 heures 1/2, qu'il put être retiré.

Le docteur Guillot, médecin à Montreuil-Bellay, a constaté que la mort de Huet était bien le résultat d'un accident, et que toute idée de crime devait être écartée, car il n'avait que des amis.

Il laisse une veuve et un enfant en bas âge.

ALLONNES. — Ainsi que nous l'avions fait pressentir hier, le malheureux Grangier, scieur de long, a succombé au coup qu'il avait reçu à la tête par la chute d'une chèvre.

Un de nos confrères fait une réponse qui intéresse le public aux deux questions suivantes que lui a posées un de ses abonnés :

Après deux minutes de silence :

— Elle n'y est donc plus? demanda la jeune fille d'une voix changée, mais les yeux largement ouverts.

Rugène tressaillit. Cette jalousie enfantine, qui se révélait naïvement par une question directe, devait avoir un motif encore ignoré.

— M^{me} de Brix y serait encore que sa présence ne saurait plus m'émouvoir, dit-il d'un ton très-sérieux et très-sincère.

— Monsieur..., mon excellent ami, dit Marie, pardonnez-moi de toucher à une plaie encore saignante, peut-être. J'ai le scrupule d'avoir détruit votre avenir..., de m'être jetée, moi et mes misères, au travers d'un bonheur prêt à se réaliser.

— Ne regrettez rien..., commença l'ingénieur.

Elle l'interrompit doucement.

— Depuis que la santé m'est revenue, j'ai beaucoup réfléchi à toutes ces choses, bien que n'en parlant jamais.

— Vous, Marie?... mais...

— Je les vois sans rancune, sans parti pris; victime d'une erreur, et rien que d'une erreur..., croyez-le bien, mon cher protecteur, je n'en suis pas moins la cause indirecte de votre isolement. Je crains qu'à certaines heures vous n'oubliez la pensée de la pauvre petite Marie à celle de vos fiançailles rompues... et je voulais vous demander... vous demander...

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

1° Les billets de banque ont-ils un cours forcé?

2° Je vends une paire de bœufs 4,000 fr.; puis-je refuser un billet de 4,000 fr.?

Réponse. — Les billets de banque ont cessé, depuis le 1^{er} janvier 1878, d'avoir le cours forcé que leur avait conféré l'article 2 d'une loi de 1870. Notre correspondant peut donc se refuser à recevoir, pour prix d'une paire de bœufs, le billet de 4,000 francs qui lui est offert, et cela avec d'autant plus de raison que le conseil de régence de la Banque a pris, dans le temps, une détermination qui n'a pas été rapportée, croyons-nous, et en vertu de laquelle la Banque n'est pas tenue de rembourser les billets reconnus faux, même aux mains des porteurs de bonne foi.

MORT DE M. PRITCHARD.

Il vient de mourir, à l'âge de 87 ans, à Samoa, île de la Polynésie, où il exerçait les fonctions de consul anglais, un homme bien oublié, qui à un moment donné a exercé une certaine action, fort indirecte, il est vrai, mais cependant très-réelle, sur la marche des événements dans notre pays. C'est le fameux missionnaire anglican Pritchard, au sujet duquel il a été tant versé d'encre et fait de discours vers la fin du règne de Louis-Philippe, au grand déclin de la popularité du vieux monarque et de M. Guizot, alors président du conseil.

Rappelons en quelques mots ce que fut cette affaire Pritchard, aujourd'hui bien oubliée.

En 1842, le consul français à Taïti, M. Moerenhout, obtint de cinq chefs du pays l'acceptation du protectorat de la France; mais le missionnaire anglais Pritchard poussa la reine Pomaré IV à un désaveu, à la suite duquel la reine fit enlever le drapeau français. L'amiral Abel Dupetit-Thouars, notre compatriote, qui avait été chargé d'organiser le protectorat français, déposa la reine Pomaré. L'Angleterre suscita alors des troubles dont l'instigateur était Pritchard. L'amiral Dupetit-Thouars expulsa de l'île le missionnaire anglais.

Alors, commença une campagne diplomatique; une demande d'indemnité, réclamée par l'Angleterre en faveur de Pritchard, fut présentée à la Chambre des députés par M. Guizot, et après de violents débats une somme de vingt-cinq mille francs fut votée par la majorité ministérielle. C'est ce qu'on appela l'indemnité Pritchard.

En 1880, lors de l'annexion définitive de Taïti à la France, les journaux rappellèrent les incidents de cette affaire et les feuilles anglaises publièrent une lettre de l'ancien missionnaire dans laquelle il déclarait n'avoir jamais touché un centime de la trop fameuse indemnité.

LONGUÉ.

La cavalcade qui a eu lieu dimanche à Longué a réussi au-delà de toute espérance. Le montant de la quête faite en faveur des pauvres s'est élevé à 4,200 fr.

LOCHES.

On écrit de Beaulieu, près Loches, à l'Indre-et-Loire :

« Un accident grave est survenu avant-hier dans les travaux que fait exécuter M. Monou, tanneur.

» Au moment où trois ouvriers allaient se retirer après avoir creusé des fondations, le terrain s'est éboulé subitement sur eux.

» Un d'eux a pu se sauver sans accident, mais le nommé Guillarmé a été blessé et son camarade Viou, Isidore, a été écrasé. Il est mort après 20 minutes de souffrances. »

Un horrible accident est arrivé mardi 22 de ce mois, dans l'arrondissement de Loches, sur la route qui conduit de la gare de Reignac au bourg.

Le sieur Manceau, blâtier à Reignac, revenait, vers midi, de livrer un porc, et se rendait à son domicile monté dans sa voiture.

Est-ce en allumant sa pipe ou autrement? Le feu se déclara dans la paille qui se trouvait sous ses pieds et se communiqua à ses vêtements.

Les flammes actées par le vent transformèrent le véhicule en un char de feu, et lorsque les secours arrivèrent, le malheureux Manceau, couvert de brûlures horribles, était presque expirant. Une grande

partie de son corps était presque complètement cuite, dit l'Indépendant de Tours.

Il est mort quatre heures après dans des souffrances atroces.

Manceau avait environ 62 ans. La voiture est brûlée.

SUICIDES DE VIEILLARDS.

Un brave cultivateur de Restigné (Indre-et-Loire), le sieur Simon, dont l'esprit était affaibli par l'âge, s'est donné la mort ces jours derniers en se pendant au montant de son lit.

— Un vieillard de 82 ans, le sieur Michel Quenaud, cultivateur à Beauvoir (Deux-Sèvres), fatigué d'attendre la mort, qui paraissait l'oublier, a pris la résolution de lui faire appel.

Il n'a pas voulu avoir recours à un moyen violent pour sortir de ce monde; il s'est mis dans son lit, puis il a avalé un litre d'eau-de-vie et a perdu connaissance, et bientôt la vie.

— Combien de gens redoutent la mort en vieillissant? Il n'en est pas ainsi pour tous. Nous venons de voir un vieillard de 82 ans s'asphyxiant avec de l'alcool; en voici un autre qui, sans prendre tant de ménagements, a simplement recours au moyen si vulgaire de la corde.

Il y a quelques semaines, le sieur Gouin, âgé de 78 ans, se faisait admettre à l'hospice de Parthenay. Cet homme était d'une humeur sombre et mélancolique. Il quitta son lit au milieu de la nuit et alla se pendre à un arbre de la cour. Quand on coupa la corde, il ne donnait plus signe de vie.

NANTES.

Le préfet de la Loire-Inférieure ayant demandé la suspension du traitement de cinq ecclésiastiques de son département, la direction des cultes lui a télégraphié qu'il fallait ajourner cette mesure.

Faits divers.

On écrit au Libéral de la Vendée, qu'au village des Couches, commune de Longeville, — nom prédestiné — une vache, une des plus belles vaches de la ferme de M. Poiraud, Pierre, a mis bas... devinez quoi? un lièvre!

Ce phénomène extraordinaire n'est point un canard: qu'on juge par la description suivante:

« Ce monstre, dit le correspondant, a les oreilles et l'ensemble de la tête jusqu'à la mâchoire supérieure de race bovine. Les yeux sont gros et à fleur de tête, semblables à ceux du lièvre. La mâchoire inférieure est grosse et ressemble aussi à celle du lièvre. La langue est pointue et pendante à l'extrémité du museau trop court pour la cacher entièrement. Ses dents ne sont point rangées symétriquement. La longueur de son corps est d'environ 70 centimètres. Il a le ventre énorme. Ses pattes sont grosses et courtes et sont de race bovine. Il a le derrière entièrement conforme à celui du lièvre, gros, rond et gras. La queue est placée au sommet des deux fesses et en tout semblable à celle du lièvre, elle est longue d'environ 12 centimètres. Il se tient constamment assis sur le derrière. Lorsqu'on veut l'approcher il a les mouvements de crainte et de frayeur si communs à la race des léporides; ses cris sont ceux du lièvre, son poids peut être évalué à 40 kilogrammes. Enfin tout cet ensemble dénote quelque chose d'extraordinaire, et, en un mot, quand on regarde de près ce phénomène, on croit être en présence d'un lièvre géant.

» L'année dernière, dans la même commune, quatre vaches mirent bas des monstres qui n'étaient pas des lièvres, mais des ours!

» Décidément, le village des Couches est prédestiné!

Il y a quelques jours, le vieux roi de Saxe chassait avec l'empereur François-Joseph.

La nuit venait. Les deux chasseurs étaient trop las pour regagner la Résidence. Ils avisent une charrette conduite par un paysan.

— Montons-nous dans cette charrette? demanda l'Empereur.

— Montons! répond le Roi. A la chasse comme à la chasse!

Le paysan leur fit bon accueil, et, quand on fut au terme du voyage, l'Empereur glissa quelques florins dans la main du bonhomme, et lui dit en souriant :

— Savez-vous qui vous venez de conduire?

— Ma foi, non.

— Vous venez de conduire l'empereur d'Autriche et le roi de Saxe.

Le paysan, convaincu qu'il avait affaire à deux mystificateurs, reprit avec un aplomb superbe :

— Et vous, savez-vous qui je suis?

— Pas davantage.

— Eh bien, je suis le schah de Perse.

Et il fouetta sa bête.

**

M. Pierre Véron, du Monde illustré, a sténographié le dialogue suivant entre un jeune commis et son patron :

— Vous avez demandé à me parler? fait le patron.

— Oui, monsieur.

— De quoi s'agit-il?

— Je viens soumettre à votre équité une réclamation à laquelle, je n'en doute pas, vous ferez bon accueil.

— Laquelle? Je vous écoute.

— Rien de plus légitime. Je fais dans la maison la même besogne que Z..., et je gagne trente francs de moins par mois. Est-ce juste?

— Non, mon ami; vous avez raison... Je vais diminuer Z... de trente francs!

**

Le directeur d'une maison de fous montre ses pensionnaires à un visiteur.

— Celui-là, dit-il, a une singulière folie. Il croit que le gouvernement en veut à son argent.

— Diable! pas si fou!

**

— Quelle est donc la différence entre un prédicateur et un ministre des finances de la République?

— C'est que le premier touche pour convertir, et le second convertit pour toucher.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Inauguration de la statue d'Edgar Quinet, par Ch. F. — Le salon de 1883, cinquième article, par Janillon. — Piccadilly, par H. Vernoy. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Le combat de Nam-Dinh, par X. D. — Deux petits sabots (suite), par Ouida. — Tanger, par H. V. — Paysans du Tonkin, par R. B. — Bulletin financier, par Plotus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echeecs.

GRAVURES : Les fêtes de Moscou : Portraits de M. Waddington et de M. le général Pittié, envoyés du gouvernement français. — Statue d'Edgar Quinet inaugurée à Bourges, le 14 mai; dessin de M. Aim. Millet. — Londres : Piccadilly pendant la « saison ». — « Le tzar arrive! » — La question du Tonkin : Combat de Nam-Dinh. — Vues de Tanger (six gravures). — Une famille de paysans tonkinois. — Rébus.

Abonnements : un an, 24 fr.; six mois, 14 fr. **; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

BOURSE DE PARIS

DU 25 MAI 1883.

Rente 3 0/0	80 15
Rente 3 0/0 amortissable	81 50
Rente 4 1/2	111 »
Rente 5 0/0	109 50
Obligations du Trésor (anciennes)	511 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	509 »

43 ANS DE SUCCÈS

26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infailible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépot dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des nombreuses imitations.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 27 MAI, à midi, il sera procédé à Bagnoux, domicile de feu M. PELE, à la vente aux enchères des mobiliers dépendant de la succession dudit M. Pelé.

On vendra mobiliers de toute sorte.

Étude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE BELLE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser au notaire. (353)

Étude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE TERRAIN AVEC MAGASIN

Situé à Saumur, quai de Limoges,

Occupé par M. BELLÉVRE.

S'adresser à M^e GAUTHIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Cumault, sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e GAUTHIER, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n^o 23, occupée par M. D'huys, pharmacien ;

2^o BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n^{os} 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE

Commune de Vivy,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu : un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o LA BELLE PRAIRIE, dite LA QUEUE-DE-L'ORMEAU, commune d'Allonnes, contenant 5 hectares 75 ares, joignant au midi la rivière l'Aulhion, et renfermée des autres côtés par de larges fossés et des haies (produit beaucoup de regain) ;

2^o PLUSIEURS PRÉS, dans la prairie de l'Asnières, commune d'Allonnes, d'une contenance totale de 2 hectares 75 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M^e LE BARON, notaire. (315)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à 500 mètres de la gare de Montreuil-Bellay,

Composée :

1^o D'une maison de maître et 40 hectares de jeunes vignes en plein rapport ;

2^o Et d'une très-belle ferme nommée Presle, près le bourg de Méron, composée de vastes bâtiments et de 36 hectares de terre, prés et taillis.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, soit à M^e HACAULT, notaire. (345)

Étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ De la Fontaine

Située communes de Ligné et de Léméré, près Chinon (Indre-et-Loire), sur la ligne projetée de Chinon à Richelieu.

Cette propriété comprend : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, eaux vives, terres labourables, prés, vignes et chénevières, le tout en parfait état de culture. Contenance 50 hectares. Détail facile.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (327)

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

CONSTRUCTION

D'une École Communale DE FILLES.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUIN 1883, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles.

Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 45, Compris une somme de 820 fr. 28, à valoir pour imprévus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures.

Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles ; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles. L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication : affiches et publications, timbres et enregistrement.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

UNE JEUNE FEMME désire trouver un ménage.

Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Pour cause de cessation de commerce,

Le jeudi 31 mai 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue Saint-Jean, au domicile de M. Couturier-Prax.

Il sera vendu :

Un grand assortiment de cannes et cravaches en tous genres, parapluies, ombrelles, encas et fournitures de parapluies ;

Vitrines, comptoir, établi, table à ouvrage, tabouret pour monter les parapluies et un étai ;

Vaisselle, batterie de cuisine, pendule œil-de-bœuf, lit de fer, ferraille, bouteilles vides, 20 caisses environ, volumes, abat-jour et appareils à gaz ; Bois de lits, commodes, chaises, glaces, tableaux, berceau en noyer, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons et quantité d'autres bons objets.

Cette vente a été autorisée pour les marchandises neuves par jugement du tribunal de commerce de Saumur en date du 21 mai 1883.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (333)

M. DUPONT, Grande-Rue, 89, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Agence des Ventes ET LOCATIONS

L. RENARD

Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE : une maison, deux jardins et deux clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulins. Très-belle vue.

ON DEMANDE A ACHETER un pré situé commune de Saint-Lambert ou Villebernier, d'une contenance de 85 à 66 ares.

RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

PLACEMENTS DE FONDS.

S'adresser à l'agence L. RENARD.

A VENDRE

PETITE VOITURE anglaise, capitonnée, et PETITE JUMENT ANGLAISE, avec harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, rue d'Orléans, n^o 28 ;

2^o DEUX MAISONS, rue des Capucins, n^{os} 33 et 35.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n^o 12. (316)

VENTE

APRÈS FAILLITE,

Boulevard Ayrault, à Angers,

Le 28 mai 1883 et jours suivants s'il y a lieu, par le ministère de M. BÉDANE, commissaire-priseur.

Meubles de salle à manger en chêne sculpté, médaillés d'or à l'exposition du Mans 1880.

Buffet, dressoir, table et chaises, cheminée monumentale.

Meubles de salon et de chambre à coucher, armoire à glace, canapé, fauteuil, piano, chaises, rideaux de lit et de croisées, une belle glace biseautée.

Vins blancs et rouges en bouteilles, cognac vieux.

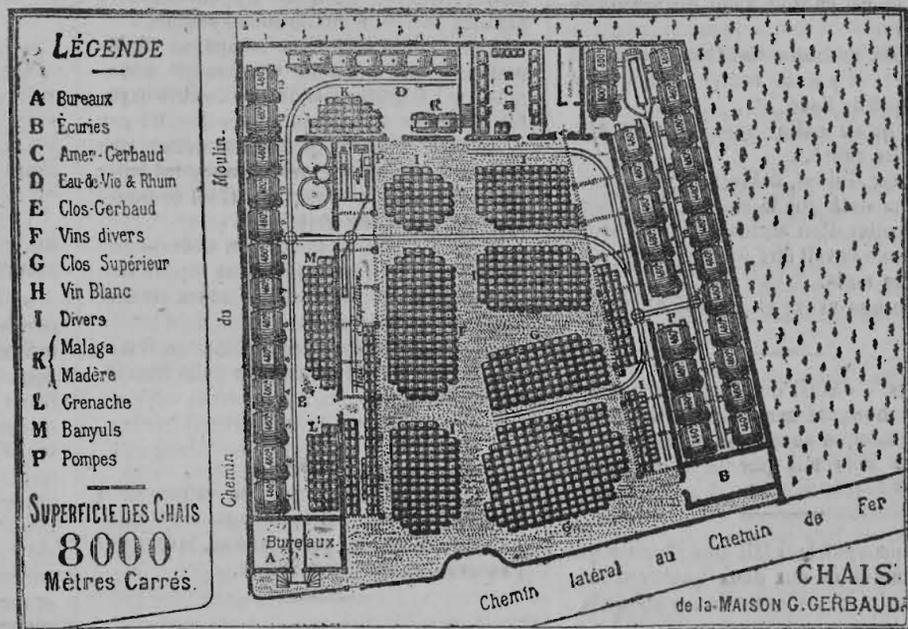
Au comptant, plus 5 0/0.

Pour visiter, s'adresser à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

Vins de Table rouges et blancs

MAISON G. GERBAUD

Fondée, en 1862, à NARBONNE (Aude).



CONDITIONS DE LA MAISON

Les expéditions s'effectuent : 1^o Fût perdu ou fût à rendre, selon les besoins de l'acheteur ; 2^o Franco en gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, ou, pour l'étranger, jusqu'au port d'embarquement, avec faculté de retourner le vin à nos frais, s'il ne convient pas après dégustation.

Les paiements se font : 1^o Par traites que nous fournissons sur nos Clients, à nos frais, à 100 jours de la date de la facture, ou 40 jours 2 0/0 ; 2^o Par la Poste, et, dans ce cas, nos Clients ont le soin obligeant de nous rappeler la date de l'envoi.

LES DROITS D'ENTRÉE SONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

Prière de nous donner la date de la dernière facture en nous passant de nouveaux ordres, afin d'en assurer l'exécution immédiate.

Envoi d'échantillons par boîtes postales de un ou deux façons, au choix de nos clients, contre 0.60 c. en timbres-poste.

ENVOI FRANCO DE PRIX-COURANTS SUR DEMANDE.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEVIN-ROUOTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pelliçules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Établissements de Bains et Maisons de Produits Hygienes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.